

## Prérequis & Modalités d'Évaluation DP2i Danseur Professionnel interprète / intervenant Voie d'accès VAE

### ° Prérequis

Être majeur.e

Être capable de s'exprimer en langue française afin de pouvoir participer à l'entretien

Être titulaire d'un Baccalauréat Général ou Technique

Remplir les conditions fixées par la loi sur la VAE

### ° Description des modalités d'acquisition du titre DP2i

Un **PORTFOLIO numérique** construit et rédigé par le/la candidat .e, constitue le support permettant au jury de certification d'évaluer l'acquisition des compétences inhérentes aux 4 blocs du référentiel de certification DP2i\*. Il comporte nécessairement :

#### QUATRE MISES EN SITUATION

- **Une vidéo** permettant de voir le candidat en situation de danser une création personnelle en solo d'une durée de 3 à 5 min ;
- **Deux vidéos** permettant de voir le candidat en situation de danser 2 pièces chorégraphiques signées distinctement par 2 chorégraphes en danse contemporaine d'une durée de 8 à 10 min chacune.
- **Une vidéo** de 30 min permettant de voir le candidat en situation d'intervenant dans le cadre de l'EAC

#### AUTRES DOCUMENTS

- Fiche du projet artistique personnel du candidat en lien avec le solo présenté en vidéo (2 à 3 pages) ;
- Fiche descriptive du poste occupé dans la compagnie de danse dirigée par le chorégraphe auteur de extraits vidéo n°1 demandé ;
- Fiche descriptive du poste occupé dans la compagnie de danse dirigée par le chorégraphe auteur de extraits vidéo n°2 demandé ;
- Un projet d'EAC (2 à 3 pages) en lien avec la vidéo demandée
- Un curriculum vitae
- tout autre élément complémentaire permettant d'évaluer les 4 BLOCS de compétences (descriptif de préparation personnelle quotidienne, attestation de stage, positionnement professionnel...) en lien avec les attendus du référentiel de certification DP2i

Un **ENTRETIEN avec le jury de certification** de 30 min du/de la candidat.e avec le jury de certification a lieu au moins 4 semaines après réception par les membres du jury du Portfolio contenant tous les éléments d'évaluation demandés. Le centre certificateur aura vérifié avant transmission au jury de certification, la recevabilité des éléments d'évaluation de chaque candidat.e.

## ° Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences

La certification est accessible par capitalisation des blocs de compétences (4 BLOCS de compétences).

Un nombre d'items minimum pour chaque sous-bloc est fixé permettant la validation de ce sous-bloc. Les deux sous-blocs doivent être validés pour que le jury déclare le bloc acquis.

### Compétences dont la non-maîtrise mise en œuvre est éliminatoire :

Les membres du jury seront attentifs aux situations de risques susceptibles de ne pas être maîtrisés par les candidats dans leurs pratiques professionnelles notamment en matière de :

- Intégrité des corps et des personnes ;
- Techniques de danse contemporaine ;
- Conception universelle prenant en compte notamment les situations de handicap.